



FICHE METIER

Découvrir le métier d'installateur-installatrice en chauffage

L'installateur - L'installatrice en chauffage, souvent appelé-e « chauffagiste », conçoit, réalise, rénove, répare et entretient l'installation assurant le chauffage d'un bâtiment, en général il s'agit d'une installation de chauffage central : chaudière, circulateur, réseau de distribution, radiateurs, horloge, thermostat...

Il-Elle peut aussi installer des appareils chauffage local : poêles ou inserts par exemple.

Compte tenu de l'évolution technique et des enjeux environnementaux, il-elle doit régulièrement mettre à jour ses compétences lui permettant d'installer de nouvelles technologies : chaudière à condensation, chaudière à pellets, pompe à chaleur, capteur solaire thermique, domotique, gestion à distance...

Il-Elle donne des informations et des conseils sur le type d'installation à privilégier en fonction du bâtiment et du mode de vie de ses occupants, sur leur consommation d'énergie et ainsi sur la facture, et aussi sur leurs impacts environnementaux.

Le défi environnemental

Le chauffage d'un bâtiment est encore très souvent réalisé grâce à une installation qui consomme du gaz ou du mazout : ces sources d'énergie sont non-renouvelables ; lors de leur combustion, elles émettent du gaz carbonique, principal gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique. Vu ces impacts environnementaux, il est devenu prioritaire d'installer des équipements de chauffage performants qui consomment le moins d'énergie possible, ou mieux, de recourir à des sources d'énergie renouvelables : le bois via un poêle ou une chaudière à pellets, le soleil via des capteurs solaires thermiques, la chaleur de la terre via une pompe à chaleur... L'installateur - L'installatrice en chauffage peut donner des conseils dans ce sens.

Sécurité et bien-être

L'installateur - L'installatrice en chauffage veille à utiliser l'outillage et les machines qui satisfont aux garanties de sécurité. Il-Elle utilise les équipements de travail adéquats pour soulever, déplacer et transporter les charges lourdes. Il-Elle utilise aussi les équipements de sécurité appropriés pour le travail en hauteur (au niveau du débouché de cheminée par exemple). Il-Elle doit respecter les normes en vigueur pour le montage des appareils de chauffage (poêle ou chaudière) visant à la protection des

personnes : prévention des risques d'incendie, d'explosion dans le cas du gaz et aussi d'intoxication au monoxyde de carbone (gaz inodore et incolore, résultant d'une combustion imparfaite, véritable poison pour l'homme).